



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020 ¹:

1. Contexte international et national

Selon le Fonds Monétaire International, la croissance économique mondiale restera en 2020 languissante (+3,5 %) par rapport au niveau qu'elle avait atteint au début de l'actuelle décennie.

Dans ce contexte relativement peu porteur, la croissance devrait être de 1,4% dans la Zone Euro et en France de 1,3% comme en 2019. En ce domaine, notre pays réaliserait une performance sensiblement meilleure que celle de certains grands pays (Allemagne et Italie notamment).

En France, l'inflation devrait continuer à rester faible (1,2%), avant de remonter probablement les années suivantes.

Le déficit public qui devrait atteindre, en 2019, 3,1% du Produit Intérieur Brut (PIB), diminuera probablement à 2,5% du PIB en 2020, restant néanmoins pratiquement le plus élevé des pays de la zone Euro et de l'Union Européenne.

La dette publique devrait rester en 2020 voisine de 100% du PIB (98,7%).

L'ensemble de ces prévisions revêtent, d'après tous les experts, une certaine précarité car elles sont soumises aux aléas liés notamment aux tensions commerciales, aux incertitudes du Brexit et aux risques géopolitiques au Proche Orient.

2. Les relations entre l'État et les collectivités locales

Lors de la présentation du projet de Loi de finances pour 2020, le Gouvernement a fait les annonces suivantes :

- Confirmation de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (après les réductions de 30% en 2018 et de 65% en 2019) pour les 80% des ménages disposant des revenus les moins élevés. Pour les autres

¹ Sources :

- Le livre blanc des Experts SVP -Loi de finances 2020,
- Note de conjoncture, décembre 2019 – INSEE.

ménages, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait intervenir entre 2021 et 2023. L'État Page 2 sur 6 continuera à compenser intégralement pour les collectivités locales la perte financière résultant de ces évolutions, dans la mesure toutefois où les collectivités n'auront pas augmenté leur taux de taxe d'habitation.

- Statu quo en ce qui concerne le dispositif d'attribution des dotations globales de fonctionnement aux collectivités locales.
- Poursuite de la contractualisation de l'État avec les 323 collectivités locales les plus importantes (dont Nanteuil-le-Haudouin ne fait pas partie). Cette contractualisation vise à limiter à 1,2 % la progression des dépenses de fonctionnement.
- Révision en profondeur de la fiscalité directe locale à partir de 2021 afin de la rendre plus lisible pour les citoyens. Cette réforme conduira à transférer aux communes la part départementale de la taxe foncière, afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle prévoira de compenser les pertes de recettes qui en résulteront pour les départements et les intercommunalités par l'affectation à ces collectivités d'une fraction du produit de la TVA.
- Engagement d'un processus de révision des valeurs locatives des logements (qui servent de base au calcul des impôts directs locaux), dont les premiers effets ne se produiront qu'en 2026.

CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL EN 2019 :

BUDGET COMMUNAL – SITUATION FINANCIERE

La Commune de Nanteuil le Haudouin parvient à dégager un autofinancement positif chaque année lui permettant d'honorer ses dettes et d'investir.

Elle doit poursuivre sa politique de maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de maintenir une CAF positive. (CAF : capacité d'autofinancement).

Elle dispose également d'une marge de manœuvre en matière fiscale, grâce à la révision possible des valeurs locatives de certaines catégories d'habitations sans augmenter les taux.

Fonctionnement :	2018	2019	Evolution de 2018 à 2019
Dépenses	3 431 971,66 €	3 469 646,25 €	+ 1,01 %
Recettes	3 865 553,99 €	4 561 610,71 €	+ 18,00 %

1 Les Recettes :

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF),
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur les amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

1.1. Dotations de l'Etat (chapitres 73-74) :

Le montant des dotations de l'Etat est en nette augmentation ; cela s'explique essentiellement par un produit des taxes foncières plus important grâce à l'implantation d'entreprises sur le territoire de la commune.

- Dotation de l'Etat recettes 2017 : 3 198 362,38 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2018 : 3 407 060,91 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2019 : 4 179 779,71 €.

1.1.1. *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)* est en légère hausse grâce notamment à l'augmentation de la population.

DGF 2018 : 390 786,00 € DGF 2019 : 401 444,00 €

Soit une augmentation de 2,72 %

1.1.2. La dotation pour les titres sécurisés se maintient, en raison du nombre de documents (passeports et cartes nationales d'identités) pris en charge par la commune.

- 3093 titres délivrés en 2018 et 12 130,00 € de subvention de l'état,
- 3271 titres délivrés en 2019 et 12 130,00 € de subvention de l'état.

Il n'y a pas d'augmentation de la subvention car la commune a atteint le plafond de la subvention malgré l'augmentation du nombre de titres délivrés.

1.2. Autres recettes :

- *Recettes tarifaires : produits des services, du domaine et de ventes diverses (chapitre 70) :*
 - 2018 : 243 346,27 €,
 - 2019 : 229 107,02 €, soit une diminution de 5,85 %.

Diminution des recettes provenant de la vente des prestations liées à la cantine scolaire : 4 800 repas de moins en 2019.

- *Location des logements et de la MTL : Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :*
 - 2018 : 68 563,79 €,
 - 2019 : 56 097,00 €, soit une diminution de 18,18 %.

Baisse des recettes locatives suite à des contentieux avec les locataires (impayés suivis d'expulsions).

2. Les dépenses :

2.1. La masse salariale :

La masse salariale sur 2019 diminue :

- Départ en retraite d'une ATSEM cet été = pas de remplacement réalisé en juillet et août du fait de la fermeture de l'école,
- Démission du DST = poste non pourvu depuis par faute de candidature adéquate,
- Démission d'une apprentie ATSEM en mars = pas de remplaçant en cours d'année scolaire,
- Départ de l'assistante du Maire en janvier = remplacée en juin.

La commune doit encore faire face à des remplacements de longue durée de son personnel. Valois emploi est sollicité pour fournir des remplaçants contractuels en attendant le retour des agents titulaires.

Cette année la commune a obtenu, de l'assurance statutaire, un remboursement total de 74 174,75 € sur les salaires versés aux agents titulaires ou stagiaires.

	2016	2017	2018	2019
Chap. 012	1 512 263,26 €	1 571 885,17 €	1 682 496,82 €	1 583 850,21 €
Dont la cotisation à l'assurance statutaire	95 287,33 €	86 124,59 €	154 705,69 €*	77 552,49 €
CDG	42 668,73 €	31 715,53 €	0,00 €	0,00 €
Valois Emploi	72 794,23 €	94 660,66 €	89 789,47 €	110 148,94 €
Total Dépenses Personnel	1 627 726,22 €	1 698 261,36 €	1 772 286,29 €	1 693 999,15 €
Total Dépenses Fonctionnement	3 410 978,62 €	3 320 952,16 €	3 431 971,66 €	3 469 646,25 €
Pourcentage Dépenses personnel/ Dépenses de fonctionnement	47,72 %	51,14 %	51,64 %	48,82 %

*Se référer à la décision modificative (DM) n°1 de 2018, erreur de la part de l'assureur qui nous prélevé 2 fois, et qui nous a remboursé la même année au compte 619.

2.2. Les subventions aux associations :

Elles ont été maintenues ces 2 dernières années, le delta entre 2018 et 2019 correspond en partie à un reliquat dû au CSPV (11 250,00 €), qui sera viré en 2020.

2018 : 230 581,88 € dont 151 210,00 € pour le CSPV,

2019 : 218 962,00 € dont 141 280,00 € pour le CSPV,

2020 : 299 000,00 € dont 237 200,00 € pour le CSPV (208 800 pour l'année 2020 + 28 400,00 € reliquat 2019 + 27 231,00€ pour la mise à disposition de la directrice du périscolaire + 14 250,00 € pour les animations cantine).

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 Recettes de Fonctionnement :**

1.1 Fiscalité directe :

Il ne sera pas proposé aux membres du conseil une augmentation des taux d'imposition.

1.2. Autres recettes :

Recettes tarifaires (chapitre 75-70) : Aucune augmentation tarifaire ne sera proposée pour 2020.

2. Dépenses de Fonctionnement :

2.1. Masse salariale :

Au niveau du personnel, il est prévu de recruter un 4^{ème} policier municipal et un 3^{ème} agent en filière culturelle lors de l'ouverture de la nouvelle médiathèque. Le remplacement suite à une mutation du Directeur du Service Technique est toujours d'actualité.

2.2. Les intérêts de la dette :

Le remboursement des intérêts de la dette est une dépense de fonctionnement, le capital est inscrit sur la dépense d'investissement.

- Le montant de l'intérêt de la dette au 31 décembre 2019 est de 103 263,22 euros (compte 66111).
- Le montant de l'intérêt de la dette peut être estimé pour l'année budgétaire 2020 à 90 000,00 € (compte 66111).

SECTION D'INVESTISSEMENT**1. L'endettement :**

L'endettement de la Ville se décompose maintenant de six emprunts, l'emprunt renégocié en 2012 s'est terminé cette année.

- Le capital restant dû au 01/01/2019 : 2 876 164,15 € dont 310 801,35 € remboursé en 2019.
- Le capital restant dû au 01/01/2020 : 2 565 362,80 € dont 201 415,70 € à rembourser en 2020.

L'encours de la dette par habitant au 1^{er} janvier 2020 est de 597,15 € contre 675,16 € au 1^{er} janvier 2019 soit une diminution de 11,55 %.

2. Les projets de la section d'investissement :

La programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) : la PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat avec un découpage dans le temps.

- Réhabilitation du groupe scolaire.
- Accessibilités des bâtiments communaux recevant du public.
- Aménagement d'une médiathèque dans le local rue Gambetta.
- Aménagement de l'ancien Intermarché (salle polyvalente, ateliers techniques).
- Equipements des services techniques.
- Aménagement d'un parking, place de la République.
- Réhabilitation du parking de l'église.
- Réhabilitation du parking de la Gare.
- Paiement des travaux d'installation du réseau à Très Haut Débit.
- Construction d'un centre de préparation aux Jeux, discipline tir à l'Arc pour les athlètes participants au Jeux Olympique de 2024.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	2018	2019
Dépenses :	301 334,09 €	299 487,00 €
Recettes :	315 914,14 €	288 017,50 €

<u>Investissement</u> :	2018	2019
Dépenses :	159 886,94 €	224 598,07 €
Recettes :	163 391,49 €	163 391,49 €

Etat de la dette au 31 décembre 2019 :

Montant des intérêts sur l'exercice 2019 : 127 025,99 € (Au compte 66111).

Montant du capital restant dû au 01 janvier 2020 : 2 816 660,77 €.

Il se décompose en deux emprunts.

Le contrat de délégation de service public avec la société SAUR a été renouvelé le 11 décembre 2015 (délibération 2015/102).

- Affermage pour l'année 2018 s'élève à 209 961,16 €.
- Affermage pour l'année 2019 s'élève à 171 404,64 €.

Baisse de la consommation d'eau potable et donc baisse des volumes d'eau traités.

Programmes d'investissement prévisionnels 2020 :

Les investissements projetés concernent principalement :

- Réseau d'eau pluviale rue de Crépy.
- Etudes (hydrologue) et aménagements des voiries et des réseaux rue de Crépy et rue de Soissons afin d'éviter les inondations.
- Extension de réseaux pour le Nouvel Intermarché.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EAU POTABLE

Fonctionnement :	2018	2019
Dépenses :	58 585,85 €	58 591,65 €
Recettes :	135 896,16 €	124 108,59 €

Investissement :	2018	2019
Dépenses :	48 377,64 €	47 107,13 €
Recettes :	46 795,91 €	46 939,77 €

Etat de la dette au 31 décembre 2019

Montant des intérêts sur l'exercice 2019 : 7 499,01 € (Compte 66111).

Montant du capital restant dû au 01 janvier 2020 : 158 767,34 €

Il se décompose en un emprunt.

Le contrat de délégation de service public avec la société SAUR a été renouvelé le 11 décembre 2015 (délibération 2015/101).

- Affermage pour l'année 2018 s'élève à 125 341,38 €.
- Affermage pour l'année 2019 s'élève à 114 478,81 €.

Baisse de la consommation d'eau potable.

Programmes d'investissement prévisionnels 2020 :

- Etudes (hydrologue) et aménagements du réseau rue de Crépy et rue de Soissons.
- Extension de réseaux pour le Nouvel Intermarché.
- Réhabilitation du réseau rue du Puisseau, rue Charles Lemaire et place de Verdun.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 26 janvier 2020.

Le Maire,

Gilles SELLIER

